



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

Formation des employeurs d'apprentis

Ligue de Football de Normandie




Objectifs de la formation

- ▶ **Découvrir** les **démarches administratives** à réaliser par le club
 - ▶ **Comprendre** le **fonctionnement** du contrat d'apprentissage
 - ▶ **Maîtriser** les aspects **financiers**
 - ▶ **Accueillir** dans les **meilleures conditions** l'apprenti et **optimiser** son **intégration**
- **Cette formation complète le module en ligne !**
- **Le suivi du module en ligne est obligatoire pour pouvoir bénéficier du FAFA Formation ! (validité : 3 saisons)**



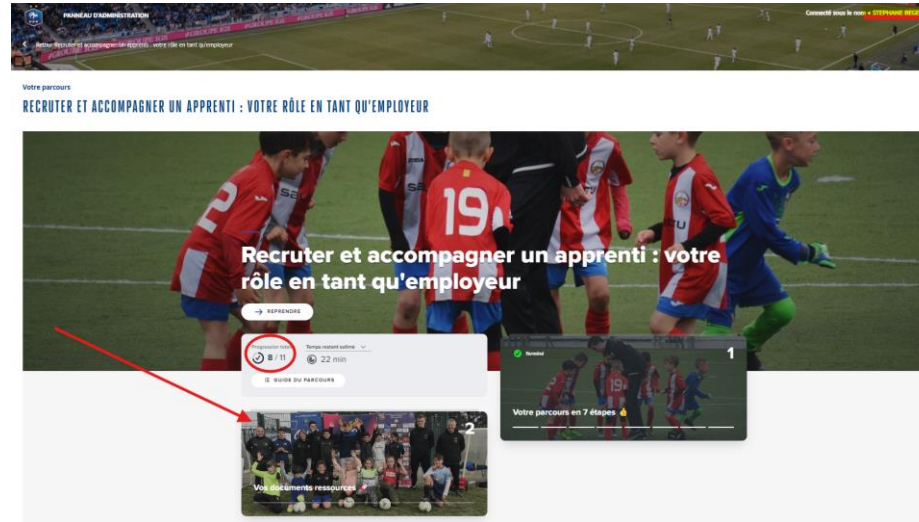
Accompagnement

Tout au long de la saison, la Ligue et le CFA vous accompagnent pour vous apporter de la sérénité dans ces démarches

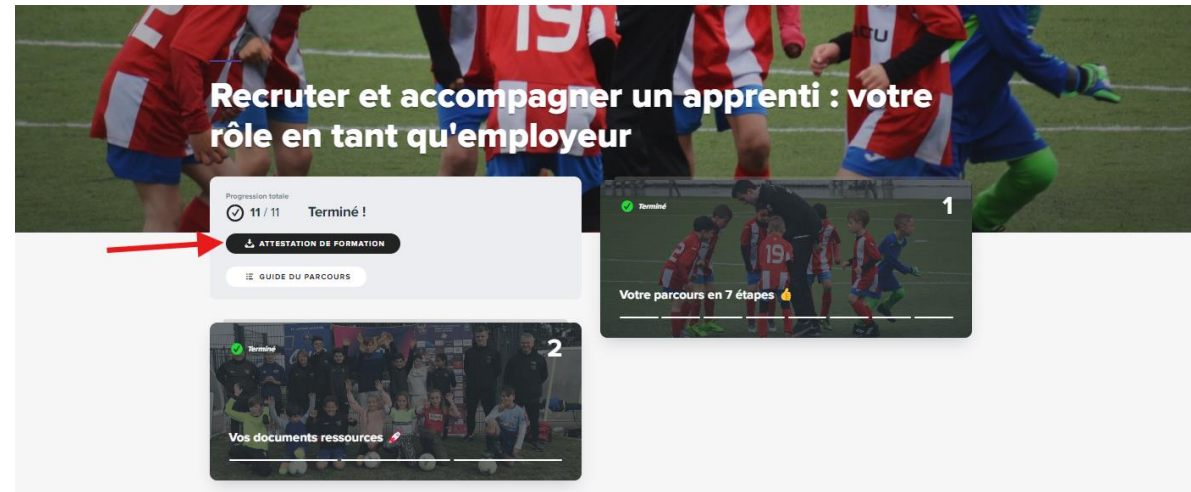


Télécharger mon attestation de réalisation du module en ligne

1



2



Le cadre de l'apprentissage

CLUB

MAÎTRE
D'APPRENTISSAGE

EMPLOYEUR

TUTEUR



APPRENTI

CFA*

RESPONSABLE
PÉDAGOGIQUE

UFA**/IR2F

FORMATEURS

RÉFÉRENTS
ADMINISTRATIFS

FÉDÉRAL / RÉGIONAL

SOMMAIRE



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

1

Le contrat
d'apprentissage

2

Les démarches
sociales et
administratives

3

Les solutions
d'accompagnement

4

Les aides et
dispositifs
financiers

5

Les droits et
devoirs de
l'apprenti

6

L'accueil de
l'apprenti



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

1

Le contrat d'apprentissage

Edition du contrat d'apprentissage

1



CFA

Transmission de deux Forms :
- un à l'apprenti sur sa boîte mail
- Puis un au club sur la boîte mail officielle

2



**APPRENTI
PUIS
CLUB**

Réponse aux formulaires

3



CFA

Vérification puis rédaction du contrat et de la convention

Envoi des documents sur la boîte mail officielle du club et de l'apprenti

4



**CLUB ET
APPRENTI**

Vérification des documents et signature électronique

5



CFA

Télétransmission automatique des documents auprès de l'AFDAS

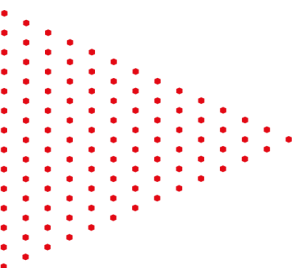


INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



1.1

Les rubriques du contrat



Le modèle de contrat

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

Contrat d'apprentissage
(art. L6211-1 et suivants du code du travail)

cerfa
N° 10100*10

Mode contractuel de l'apprentissage
 employeur privé employeur « public »*

L'EMPLOYEUR

Nom et prénom ou dénomination : _____ N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat : _____

Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : _____ Type d'employeur : _____
 N° : _____ Voie : _____ Employeur spécifique : _____

Complément : _____ Code activité de l'entreprise (NAF) : _____
 Code postal : _____ Effectif total salariés de l'entreprise : _____
 Commune : _____ Téléphone : _____ Code IDCC de la convention collective applicable : _____
 Courriel : _____

*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :

L'APPRENTI(E)

Nom de naissance de l'apprenti(e) : _____
 Nom d'usage : _____
 Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil : _____

NIR de l'apprenti(e) : _____ Date de naissance : _____
 Adresse de l'apprenti(e) : _____ Sexe : M F
 N° : _____ Voie : _____ Département de naissance : _____
 Complément : _____ Commune de naissance : _____
 Code postal : _____
 Commune : _____ Nationalité : _____ Régime social : _____
 Téléphone : _____ Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau : oui non
 Courriel : _____ Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : oui non

Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)

Nom de naissance et prénom : _____ Situation avant ce contrat : _____
 Adresse du représentant légal : _____ Dernier diplôme ou titre préparé : _____
 N° : _____ Voie : _____ Dernière classe / année suivie : _____
 Complément : _____ Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : _____
 Code postal : _____ Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : _____
 Commune : _____ Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : oui non
 Courriel : _____

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Maître d'apprentissage n°1 Maître d'apprentissage n°2
 Nom de naissance : _____ Nom de naissance : _____

Prénom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ Date de naissance : _____
 NIR : _____ NIR : _____
 Courriel : _____ Courriel : _____

Emploi occupé : _____ Emploi occupé : _____

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : _____ Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : _____
 Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : _____ Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : _____
 L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : _____ Type de dérogation : _____ à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : _____
 Date de conclusion : _____ Date de début d'exécution du contrat : _____ Date de début de formation pratique chez l'employeur : _____
 (Date de signatures du présent contrat)

Si avenant, date d'effet : _____ Durée hebdomadaire du travail : _____
 Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : _____ heures minutes

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non

Rémunération * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)

1 ^{re} année, du _____ au _____	: % du _____	* : du _____ au _____	: % du _____
2 ^e année, du _____ au _____	: % du _____	* : du _____ au _____	: % du _____
3 ^e année, du _____ au _____	: % du _____	* : du _____ au _____	: % du _____
4 ^e année, du _____ au _____	: % du _____	* : du _____ au _____	: % du _____

Salaire brut mensuel à l'embauche : _____ Caisse de retraite complémentaire : _____
 Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : _____ €/ repas Logement : _____ €/ mois Autre : _____

LA FORMATION

CFA d'entreprise : oui non Diplôme ou titre visé par l'apprenti : _____
 Dénomination du CFA responsable : _____ Intitulé précis : _____

N° UAI du CFA : _____ Code du diplôme : _____
 N° SIRET CFA : _____ Code RNCP : _____
 Adresse du CFA responsable : _____ Organisation de la formation en CFA : _____
 N° : _____ Voie : _____ Date de début de formation en CFA : _____
 Complément : _____ Date prévue de fin des épreuves ou examens : _____
 Code postal : _____
 Commune : _____ Durée de la formation : _____ heures

Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre

Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable : _____
 Dénomination du lieu de formation principal : _____

Visa du CFA (cachet et signature du directeur) : _____ N° UAI : _____
 N° SIRET : _____
 Adresse du lieu de formation principal : _____
 N° : _____ Voie : _____
 Complément : _____
 Code postal : _____
 Commune : _____

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat

Fait à : _____ Signature de l'employeur _____ Signature de l'apprenti(e) _____ Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e) _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT

Nom de l'organisme : _____ N° SIRET de l'organisme : _____
 Date de réception du dossier complet : _____ Date de la décision : _____
 N° de dépôt : _____ Numéro d'avenant : _____

Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14

- ▶ Chaque contrat d'apprentissage se construit de la même manière à travers un CERFA
- ▶ Nous allons voir ensemble les différentes rubriques

L'employeur

L'EMPLOYEUR	
<input type="checkbox"/> employeur privé	<input type="checkbox"/> employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :	N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :	Type d'employeur :
N° : Voie :	Employeur spécifique :
Complément :	Code activité de l'entreprise (NAF) :
Code postal :	Effectif total salariés de l'entreprise :
Commune :	
Téléphone :	Code IDCC de la convention collective applicable :
Courriel :	
	@
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : <input type="checkbox"/>	

Cette rubrique regroupe les informations concernant le club (= l'employeur)

- ▶ Nom du club, adresse, coordonnées, ...
- ▶ Vous pouvez identifier le SIRET du club au lien suivant : <https://www.infogreffe.fr/>
- ▶ Type d'employeur : association
- ▶ Code NAF : le plus souvent 9312Z
- ▶ Effectif de salariés du club : personnes sous contrat (CDI, CDD, apprentissage) en dehors de l'apprenti en question
- ▶ Code de la convention collective :
 - ⇒ CC du Sport : 2511
 - ⇒ CC aux Personnels Administratifs et Assimilés du Football : 5507
 - ⇒ CC Animation : 1518

L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) : _____	
Nom d'usage : _____	
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil : _____	
NIR de l'apprenti(e) : _____	Date de naissance : _____
Adresse de l'apprenti(e) :	
N° _____ Voie : _____	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Complément : _____	Département de naissance : _____
Code postal : _____	Commune de naissance : _____
Commune : _____	Nationalité : <input type="checkbox"/> Régime social : <input type="checkbox"/>
Téléphone : _____	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Courriel : _____@_____	Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)	Situation avant ce contrat : _____
Nom de naissance et prénom : _____	Dernier diplôme ou titre préparé : _____
Adresse du représentant légal :	Dernière classe / année suivie : _____
N° _____ Voie : _____	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : _____
Complément : _____	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : _____
Code postal : _____	Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Commune : _____	
Courriel : _____@_____	

Cette rubrique regroupe les informations concernant l'apprenti

- Nom, prénom, coordonnées
- Représentant légal si apprenti mineur
- Parcours scolaire

Le maître d'apprentissage

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Maître d'apprentissage n°1	Maître d'apprentissage n°2
Nom de naissance : [REDACTED]	Nom de naissance : [REDACTED]
Prénom : [REDACTED]	Prénom : [REDACTED]
Date de naissance : [REDACTED]	Date de naissance : [REDACTED]
NIR : [REDACTED]	NIR : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]@ [REDACTED]	Courriel : [REDACTED]@ [REDACTED]
Emploi occupé : [REDACTED]	Emploi occupé : [REDACTED]
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : [REDACTED]	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : [REDACTED]
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : [REDACTED]	Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : [REDACTED]
<input type="checkbox"/> <i>L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.</i>	

Cette rubrique regroupe les informations concernant le maître d'apprentissage

- Nom, prénom, coordonnées
- Emploi occupé
- Diplôme le plus élevé obtenu



Le maître d'apprentissage

- ▶ Le maître d'apprentissage est **renseigné** sur le contrat d'apprentissage
- ▶ Il doit être
 - ⇒ Soit **Président** du club (ou Vice-Président s'il a la fonction employeur dans les Statuts)
 - ⇒ Soit **salarié** du club
- ▶ Le club doit donc bien **vérifier**
 - ⇒ Son nombre d'apprentis par rapport à son nombre potentiel de maître d'apprentissage (1 maître d'apprentissage pour 2 apprentis maximum)
 - ⇒ Son espace AFDAS : mettre à jour les informations (effectif salarié et bénévole)



Le maître d'apprentissage et le tuteur



Maître d'apprentissage :

- Salarié du club ou Président
- Accompagne l'apprenti sur **sa formation** et sa **vie en club**
- Compétences **hors football**



Tuteur :

- Salarié ou bénévole du club ou d'un autre club
- **Titulaire** du BMF ou BEF, justifiant de deux ans **d'expérience** et d'une **habilitation** tutorale
- Accompagne l'apprenti sur sa **mise en situation pédagogique**

→ Une même personne ou deux personnes différentes

Le contrat

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

Date de conclusion : Date de début d'exécution du contrat : Date de début de formation pratique chez l'employeur :
(Date de signatures du présent contrat)

Si avenant, date d'effet : Durée hebdomadaire du travail : heures minutes

Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non

Rémunération * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)

1^{re} année, du au : % du * ; du au : % du *

2^{ème} année, du au : % du * ; du au : % du *

3^{ème} année, du au : % du * ; du au : % du *

4^{ème} année, du au : % du * ; du au : % du *

Salaire brut mensuel à l'embauche : € Caisse de retraite complémentaire :

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : € / repas Logement : € / mois Autre :

Cette rubrique regroupe les informations concernant le contrat

- ▶ Type de contrat : vérifiez si votre apprenti était déjà sous contrat
- ▶ Dates de conclusion, de début et de fin de contrat
- ▶ Rémunération
- ▶ Caisse de retraite complémentaire

Le contrat

- Date de début d'exécution du contrat : jour où le contrat **débute**
- Le contrat doit débiter :
 - ⇒ Au plus tôt : **3 mois avant** le début de la formation
 - ⇒ Au plus tard : le **premier jour** de formation
- Le contrat doit se terminer :
 - ⇒ Au plus tôt : à l'issue du **dernier jour** de formation
 - ⇒ Au plus tard : **2 mois après** la fin de la formation
 - ➔ **La durée totale du contrat doit être de 12 mois** (ou 24 mois pour les bi-qualifications)

Dates conseillées : 1^{er} août 2025 / 31 juillet 2026

Point de vigilance : les dates de contrat et chevauchement éventuels

- ▶ Le contrat d'apprentissage avec le CFA des Métiers du Football doit **commencer au plus tard au 1^{er} jour de formation** soit au **positionnement** (fin août)
- ▶ L'apprenti doit être **libre de tout contrat** au moment du début de contrat avec le CFA
- ▶ Le club doit donc bien vérifier
 - ⇒ La **date de fin de contrat** de son apprenti s'il est actuellement en formation
 - ⇒ Les éventuels **rattrapages** pour obtenir son diplôme actuel



Il n'y a pas de dérogation possible

La formation

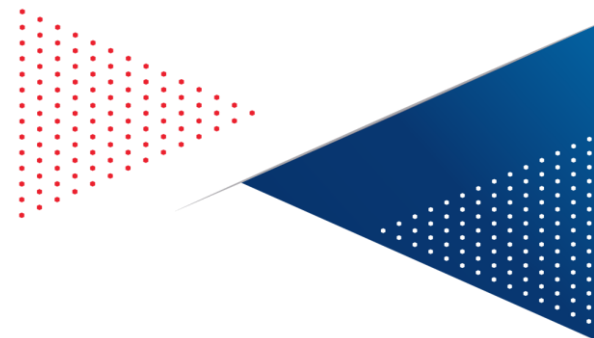
LA FORMATION		
CFA d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti : _____	
Dénomination du CFA responsable : _____	Intitulé précis : _____	
N° UAI du CFA : _____	Code du diplôme : _____	
N° SIRET CFA : _____	Code RNCP : _____	
Adresse du CFA responsable :	Organisation de la formation en CFA :	
N° _____ Voie : _____	Date de début de formation en CFA : _____	
Complément : _____	Date prévue de fin des épreuves ou examens : _____	
Code postal : _____	Durée de la formation : _____ heures	
Commune : _____	Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable :	
<input type="checkbox"/> Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre	Dénomination du lieu de formation principal : _____	
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) : _____	N° UAI : _____	
	N° SIRET : _____	
	Adresse du lieu de formation principal :	
	N° _____ Voie : _____	
	Complément : _____	
	Code postal : _____	
	Commune : _____	
<input type="checkbox"/> L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat		
Fait à : _____	Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti(e)
	_____	Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)

Cette rubrique regroupe les informations concernant la formation

- ▶ Le club et l'apprenti n'ont pas à intervenir sur cette partie
- ▶ Le club et l'apprenti doivent signer en bas de cet encadré



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



1.2

La signature du contrat



Edition du contrat d'apprentissage

1

CFA

Transmission de deux Forms :
- un à l'apprenti sur sa boîte mail
- un au club sur la boîte mail officielle

2

**APPRENTI
PUIS
CLUB**

Réponse aux formulaires

3

CFA

Vérification puis rédaction du contrat et de la convention
Envoi des documents sur la boîte mail officielle du club et de l'apprenti

4

**CLUB ET
APPRENTI**

Vérification des documents et signature électronique

5

CFA

Télétransmission automatique des documents auprès de l'AFDAS

La signature électronique de la convention et du contrat

- ▶ Le club va recevoir **deux mails** (noreply@oodrive-sign.com) sur son **adresse mail FFF**
 - ⇒ Pour signer la convention de formation
 - ⇒ Pour signer le contrat d'apprentissage
 - ➔ Vérifiez vos spams
- ▶ Les étapes à suivre
 - ⇒ Cliquer sur le lien
 - ⇒ Cocher la case et cliquer sur signer
 - ⇒ **Renseigner votre numéro de mobile**
 - ⇒ Renseigner le code reçu sur votre mobile
 - ⇒ Cliquer sur signer
- ▶ Vous recevrez ensuite le document signé à **télécharger** par mail
- ➔ **Les documents seront ensuite télétransmis automatiquement à l'AFDAS par le CFA**
- ➔ **Le club doit déjà disposer d'un compte AFDAS**

La signature électronique de la convention et du contrat

Institut Emploi Formation du Football : 04/06/2024 convention de formation : demande de signature

noreply@oodrive-sign.com
A CHEVALIER Vincent
mar. 04/06/2024 14:21

Sécurité FFF : email externe ayant pour origine 0102018fe332647b-29a11e88-00aa-4935-a073-daddda4df5d0-000000@mail.oodrive-sign.com. En cas de doute, cliquez sur le bouton Outlook "Signaler un phishing".

codrive sign
Bonjour Vincent Chevalier,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir votre convention de formation pour signature.
Dans le cas où vous ne recevez pas le code de validation, merci de cliquer sur "Renvoyer le code" pour renseigner votre n° de portable/email afin de recevoir ce dernier.

Ce message vous est envoyé de la part de Institut Emploi Formation du Football. Pour signer électroniquement votre document, merci de cliquer sur le lien ci-dessous et signer le document».

[Lire et signer le document](#)

Cordialement,

Les équipes Oodrive Sign vous remercient de votre confiance.


[Le service Oodrive Sign](#)

Oodrive Sign - Signatures

https://6d3ef.ota.sign.oodrive.eu/calinda/sellandsign/#/contract/8894230/signremote=truecontractor_id=4462724

Signatures

mardi 04 juin 2024 14:23

Langue:  VC

Vincent CHEVALIER
vchevalie@fff.fr

J'ai lu et j'accepte le document en vue de sa signature, ainsi que les conditions générales de signature

[Conditions Générales de Signature](#)

Vous devez signer

Ne pas signer Signer

Vérification OTP

Vous devez signer en saisissant le code reçu par SMS (0675961853) de la part de Oodrive Sign.

0 4 2 0 0 5

Vous n'avez rien reçu ? Renvoyer le code 19 secondes

Signer

Article 1 - Clause suspensive :
L'exécution de la présente convention (du travail) auprès des services du mineur est soumise à la délivrance d'un mandat de l'OPFCD.

Article 2 - Différé des éventuels :
En cas de litige, qui n'aura pu être réglé amicalement, les parties conviennent de saisir le Tribunal de Commerce de Paris, le cas échéant, l'article 11 de la présente loi.

Fait en double exemplaire, à Paris, le 04/06/2024.

Pour l'entreprise :
Nom et qualité du signataire
Cachet ou l'entorseur devant

Site de l'entreprise :
Nom et qualité du signataire
Cachet ou l'entorseur devant

INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL



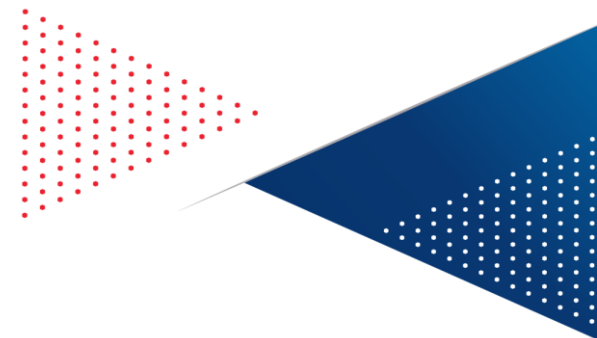
INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

2

Les démarches sociales et administratives

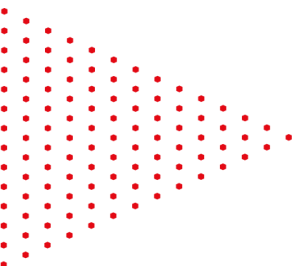


INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



2.1

Les démarches d'entrée



La DPAE

- ▶ La **Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)** est une procédure administrative **obligatoire** qui permet :
 - ⇒ D'ouvrir les droits sociaux de votre apprenti
 - ⇒ D'être couvert en cas d'accident du travail de votre apprenti
 - ⇒ De bénéficier des exonérations fiscales
 - ⇒ De satisfaire aux contrôles de l'administration
- ▶ L'employeur doit **transmettre une copie** de la DPAE à l'apprenti

Où la déclarer ?

Rendez-vous sur le site de l'URSSAF :

<https://www.due.urssaf.fr>

- Simple et rapide !
- A faire dans les 8 jours précédant l'embauche

Le registre unique du personnel

- ▶ Le **Registre Unique du Personnel** est un document physique ou numérique qui permet **l'identification** des employés dans chaque structure
- ▶ **Obligatoire** dès l'embauche du 1^{er} salarié

Comment le réaliser ?

Un modèle vous est mis à disposition par le CFA

→ Simple et rapide !

→ L'absence de registre peut entraîner une amende de 750€ par salarié en cas de contrôle

La visite médicale

- ▶ La **visite médicale** est un examen vérifiant que le salarié présente **toutes les aptitudes** pour assumer son travail
- ▶ Les apprentis doivent effectuer la visite **au plus tard dans les deux mois** qui suivent leur début de contrat
- ▶ Pour les apprentis mineurs, cette visite a lieu **avant** leur affectation à leur poste

Comment prendre rendez-vous ?

Liste des services de santé sur le site de votre **DIRECCTE** ou au lien suivant : [annuaire](#)

→ Dans les deux mois après l'embauche

→ Environ 100€

→ Attention aux délais de rendez-vous

Le DUERP

- ▶ Le **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** est **obligatoire** dès l'embauche du premier salarié
- ▶ Ce document recense les **risques** dans l'environnement de travail et les moyens de **sécurité** mis en œuvre pour atténuer ces risques

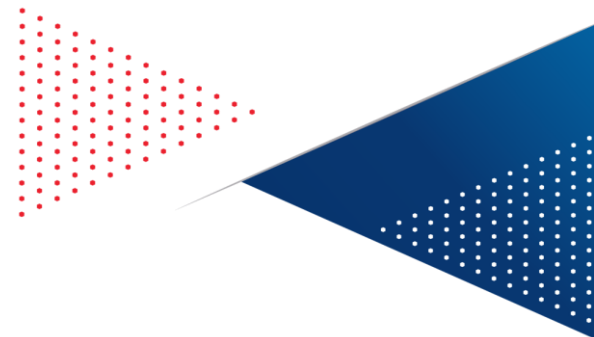
Comment le réaliser ?

Le club peut passer par un prestataire payant ou via la solution gratuite en ligne de l'INRS : [outil](#)

- Risque d'amende de 7500€ en cas d'absence de DUERP
- Risque de reconnaissance de « *faute inexcusable* » en cas d'accident du salarié

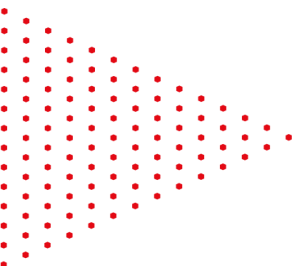


INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



2.2

Le bulletin de paie



Le bulletin de paie et la DSN

- ▶ Le bulletin de paie est un **document obligatoire** remis **au moment du paiement du salaire** au salarié (en main propre, par courrier ou par voie électronique)
- ▶ L'employeur doit **payer le salaire chaque mois à la même période**
- ▶ Avec le bulletin de paie, le club doit réaliser la **Déclaration Sociale Nominative** pour transmettre aux organismes sociaux les différents éléments et **percevoir l'aide à l'embauche**

Comment le réaliser ?

Le CFA vous invite à passer par un gestionnaire (gratuit ou payant)

- **Non-versement des aides en cas d'absence de bulletin**
- **Risque d'amende en cas de non-versement du salaire**

Le bulletin de paie et ses informations

FOOTBALL CLUB
98 rue du stade
93200 SAINT DENIS

BULLETIN DE SALAIRE
Période : Août 2024

Siret : 12345678900010 Code Naf : 9312Z
Urssaf/Msa : 9999999999

Les montants sont donnés à titre indicatif
et peuvent évoluer

Matricule : 00001
N° SS : 197108304006758

Emploi : **Apprenti BMF**

Monsieur Didier NOEL

1 avenue de la plaine
93200 SAINT DENIS

Entrée : 01/08/2024
Ancienneté : 1 mois 01/08/2024

Convention collective : **Sport**

Informations de base sur le club et l'apprenti

Salaire brut de l'apprenti

Cotisations payées par l'apprenti après exonérations

Cotisations payées par le club après exonérations

Salaire net de l'apprenti

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire minimum conventionnel (53 %)	151.67	6.3319		960.36			
Salaire brut				960.36			
Santé					960.36	7.0000	67.22
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès	960.36	0.2900	2.78		960.36	0.2900	2.78
Complémentaire - Incap. Inval. Décès			16.81				16.81
Complémentaire - Santé					960.36	1.1000	10.56
Accidents du travail & mal. professionnelles							
Retraite					960.36	8.5500	82.11
Sécurité Sociale plafonnée	960.36				960.36	2.0200	19.40
Sécurité Sociale déplafonnée	960.36				960.36	6.0100	57.72
Complémentaire Tranche 1	960.36				960.36	3.4500	33.13
Famille					960.36	4.2500	40.82
Assurance chômage							
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.					960.36	0.0600	0.57
Développement du paritarisme							
Autres contributions dues par l'employeur					960.36	0.4360	4.18
Autres contributions dues par l'employeur							
Exonérations de cotisations employeur							- 300.00
Total des cotisations et contributions			19.59				35.30
Net à payer avant impôt sur le revenu				940.77			
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	0.00	0.0000	0.00				
Taux personnalisé							
Net payé				940.77			

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel	151.67		960.36	3 864.00	940.77	335.3	995.66	976.07	300.00
Annuel									
Congés N-1		Congés N							
Acquis		2.50							
Pris									
Solde		2.50							

Net payé : 940.77 euros

Paiement le 31/08/2024 par virement

La mutuelle

- La mutuelle permet de **compléter les remboursements** de l'Assurance Maladie lors des consultations médicales
- Le club a l'**obligation** de fournir à l'apprenti un **bulletin d'adhésion** à la mutuelle
- Le club doit en prendre en charge **au moins 50%** de la mutuelle et peut aller jusqu'à 100%
- L'apprenti peut refuser dans certains cas :
 - ⇒ Il possède déjà une couverture individuelle (jusqu'à la date limite)
 - ⇒ Il possède déjà une couverture collective obligatoire
- Le CFA vous recommande de passer via **l'adhésion simplifiée de la MGEN (37,68€ par mois)**

FOOTBALL CLUB
98 rue du stade
93200 SAINT DENIS

Siret : 12345678900010 Code Naf : 9312Z
Urssa/Msa : 9999999999

Matricule : 00001
N° SS : 197108304006758

Emploi : **Apprenti BMF**

Entrée : 01/08/2024
Ancienneté : 1 mois 01/08/2024

Convention collective : **Sport**

BULLETIN DE SALAIRE

Période : Août 2024

Les montants sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer

Monsieur Didier NOEL

1 avenue de la plaine
93200 SAINT DENIS

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire minimum conventionnel (53 %)	151.67	6.3319		960.36			
Salaire brut				960.36			
Santé							
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					960.36	7.0000	67.22
Complémentaire - Incap. Inval. Décès	960.36	0.2000	2.78		960.36	0.2000	2.78
Complémentaire - Santé			16.81				16.81
Accidents du travail & mal. professionnelles					960.36	1.1000	10.56
Retraite							
Sécurité Sociale plafonnée					960.36	8.5500	82.11
Sécurité Sociale déplafonnée					960.36	2.0200	19.40
Complémentaire Tranche 1					960.36	6.0100	57.72
Famille					960.36	3.4500	33.13
Assurance chômage					960.36	4.2500	40.82
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.							
Développement du paritarisme					960.36	0.0600	0.57
Autres contributions dues par l'employeur							
Autres contributions dues par l'employeur					960.36	0.4360	4.18
Exonérations de cotisations employeur							- 300.00
Total des cotisations et contributions			19.59				35.30
Net à payer avant impôt sur le revenu				940.77			
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS Taux personnalisé	0.00	0.0000	0.00				
Net payé				940.77			

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel	151.67		960.36	3 864.00	940.77	335.3	995.66	976.07	300.00
Annuel									
	Congés N-1	Congés N							
Acquis		2.50							
Pris									
Solde		2.50							

Net payé : 940.77 euros

Paiement le 31/08/2024 par virement

La caisse de prévoyance

- Le régime de prévoyance est un **dispositif obligatoire** offrant aux salariés une couverture sociale complémentaire
- La prévoyance permet de **maintenir son niveau de revenu** en cas d'accident de la vie
- Le CFA propose plusieurs institutions aux **tarifs négociés** pour les associations sportives :
 - CHORUM Harmonie Mutuelle : <https://chorum.fr/employeur/prevoyance/ccn/ccn-de-la-branche-du-sport-votre-prevoyance-dediee>
 - AESIO : <https://www.aesio.fr/>
 - UMANENS : <https://www.umanens.fr/>
 - AG2R : <https://www.ag2ramondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-sport-association>
 - Malakoff Humanis : <https://www.malakoffhumanis.com/>

FOOTBALL CLUB
98 rue du stade
93200 SAINT DENIS

BULLETIN DE SALAIRE
Période : Août 2024

Siret : 12345678900010 Code Naf : 9312Z
Urssaf/Msa : 9999999999

Les montants sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer

Matricule : 00001
N° SS : 197108304006758

Emploi : Apprenti BMF

Monsieur Didier NOEL

1 avenue de la plaine
93200 SAINT DENIS

Entrée : 01/08/2024
Ancienneté : 1 mois 01/08/2024

Convention collective : Sport

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire minimum conventionnel (53 %)	151.67	6.3319		960.36			
Salaire brut				960.36			
Santé					960.36	7.0000	67.22
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès							
Complémentaire - Inval. Décès	960.36	0.2900	2.78		960.36	0.2900	2.78
Complémentaire - Santé			16.81				16.81
Accidents du travail & mal. professionnelles					960.36	1.1000	10.56
Retraite							
Sécurité Sociale plafonnée					960.36	8.5500	82.11
Sécurité Sociale déplafonnée					960.36	2.0200	19.40
Complémentaire Tranche 1					960.36	6.0100	57.72
Famille					960.36	3.4500	33.13
Assurance chômage					960.36	4.2500	40.82
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.							
Développement du paritarisme					960.36	0.0600	0.57
Autres contributions dues par l'employeur							
Autres contributions dues par l'employeur					960.36	0.4360	4.18
Exonérations de cotisations employeur							- 300.00
Total des cotisations et contributions			19.59				35.30
Net à payer avant impôt sur le revenu				940.77			
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS Taux personnalisé	0.00	0.0000	0.00				
Net payé				940.77			

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel	151.67		960.36	3 864.00	940.77	335.3	995.66	976.07	300.00
Annuel									
	Congés N-1	Congés N							
Acquis		2.50							
Pris									
Net payé : 940.77 euros									
Solde		2.50							

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, nous vous ce bulletin de paie sans limitation de durée. Informations complémentaires : www.ssmis.com

La caisse de retraite complémentaire

- ▶ Une caisse de retraite complémentaire est un organisme qui **complète** les points de retraite du salarié **en complément** de la retraite de base
- ▶ Vous pouvez **connaître votre caisse de retraite complémentaire** en vous rendant sur le lien suivant : <https://www.agirc-arrco.fr/mes-services/connaître-ma-caisse-de-retraite/>

FOOTBALL CLUB
98 rue du stade
93200 SAINT DENIS

Siret : 12345678900010 Code Naf : 9312Z
Urssaf/Msa : 9999999999

Matricule : 00001
N° SS : 197108304006758

Emploi : **Apprenti BMF**

Entrée : 01/08/2024
Ancienneté : 1 mois 01/08/2024

Convention collective : **Sport**

BULLETIN DE SALAIRE
Période : **Août 2024**

Les montants sont donnés à titre indicatif
et peuvent évoluer

Monsieur Didier NOEL

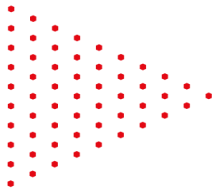
1 avenue de la plaine
93200 SAINT DENIS

Éléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire minimum conventionnel (53 %)	151.67	6.3319		960.36			
Salaire brut				960.36			
Santé					960.36	7.0000	67.22
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès			2.78		960.36	0.2900	2.78
Complémentaire - Incap. Inval. Décès	960.36	0.2900	16.81				16.81
Complémentaire - Santé					960.36	1.1000	10.56
Accidents du travail & mal. professionnelles							
Retraite					960.36	8.5500	82.11
Sécurité Sociale plafonnée					960.36	2.0200	19.40
Sécurité Sociale déplafonnée					960.36	6.0100	57.72
Complémentaire Tranche 1					960.36	3.4500	33.13
Famille					960.36	4.2500	40.82
Assurance chômage							
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.					960.36	0.0600	0.57
Développement du paritarisme							
Autres contributions dues par l'employeur					960.36	0.4360	4.18
Autres contributions dues par l'employeur							-300.00
Exonérations de cotisations employeur							
Total des cotisations et contributions			19.59				35.30
Net à payer avant impôt sur le revenu				940.77			
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS Taux personnalisé	0.00	0.0000	0.00				
Net payé				940.77			

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel	151.67		960.36	3 864.00	940.77	335.3	995.66	976.07	300.00
Annuel									
	Congés N-1	Congés N							
Acquis		2.50							
Pris									
Solde		2.50							

Net payé : 940.77 euros

Paiement le 31/08/2024 par virement



Le taux de cotisations AT/MP

- ▶ Le taux de cotisations Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) est une **charge sociale patronale** versée à l'URSSAF en fonction des risques du secteur d'activité du club
- ▶ Chaque club doit **disposer d'un compte AT/MP** sur le site www.net-entreprises.fr
- ▶ Le taux AT/MP pour les associations sportives au 01/05/2025 est de **1,03%** (1% en Alsace-Moselle)
- ▶ En cas de taux erroné, **veuillez contacter le CFA** pour connaître la marche à suivre

FOOTBALL CLUB
98 rue du stade
93200 SAINT DENIS

BULLETIN DE SALAIRE
Période : Août 2024

Siret : 12345678900010 Code Naf : 9312Z
Urssaf/Msa : 9999999999

Les montants sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer

Matricule : 00001
N° SS : 197108304006758

Emploi : Apprenti BMF

Monsieur Didier NOEL

1 avenue de la plaine
93200 SAINT DENIS

Entrée : 01/08/2024
Ancienneté : 1 mois 01/08/2024

Convention collective : Sport

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire minimum conventionnel (53 %)	151.67	6.3319		960.36			
Salaire brut				960.36			
Santé							
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					960.36	7.0000	67.22
Complémentaire - Incap. Inval. Décès	960.36	0.2900	2.78		960.36	0.2900	2.78
Complémentaire - Santé			16.81				16.81
Accidents du travail & mal. professionnelles					960.36	1.1000	10.56
Retraite							
Sécurité Sociale plafonnée					960.36	8.5500	82.11
Sécurité Sociale déplafonnée					960.36	2.0200	19.40
Complémentaire Tranche 1					960.36	6.0100	57.72
Famille							
Assurance chômage					960.36	3.4500	33.13
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.					960.36	4.2500	40.82
Développement du paritarisme					960.36	0.0600	0.57
Autres contributions dues par l'employeur							
Autres contributions dues par l'employeur					960.36	0.4360	4.18
Exonérations de cotisations employeur							- 300.00
Total des cotisations et contributions			19.59				35.30
Net à payer avant impôt sur le revenu				940.77			
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS Taux personnalisé	0.00	0.0000	0.00				
Net payé				940.77			

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel	151.67		960.36	3 864.00	940.77	335.3	995.66	976.07	300.00
Annuel									
	Congés N-1	Congés N							
Acquis		2.50							
Pris									
Solde		2.50							

Net payé : 940.77 euros

Paiement le 31/08/2024 par virement



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

3

Les solutions d'accompagnement

Le tableau récapitulatif

Étapes	Étapes administratives à respecter lors de l'embauche d'un apprenti	CFA	Chèque Emploi Associatif	Impact Emploi	Société de paie
#1	Rédiger le contrat	✓			
#2	Effectuer la Déclaration Préalable à l'Embauche et inscrire au Registre du Personnel		✓	✓	✓
#3	Adhérer auprès d'une mutuelle			✓	✓
#4	Adhérer auprès d'une caisse de retraite			✓	✓
#5	Adhérer à un Service de Santé au Travail et prévoir une visite médicale				✓
#6	Etablir un Bulletin de paie		✓	✓	✓
#7	Transmettre mensuellement la Déclaration Sociale Nominative aux organismes de protection sociale		✓	✓	✓
	Coût	Gratuit	Gratuit	Payant	Payant

Le Chèque Emploi Associatif

- ▶ Le Chèque Emploi Associatif **remplit certaines formalités lié à l'embauche et à la gestion des salariés**. Le dispositif est disponible sur le site suivant :
<https://www.cea.urssaf.fr/portail/accueil.html>
- ▶ Ce service permet :
 - ⇒ D'effectuer la **Déclaration Préalable à l'Embauche** (attention, celle-ci s'effectue que si l'adhésion au CEA est préalable à l'embauche du salarié)
 - ⇒ D'établir les **fiches de paies**
 - ⇒ De transmettre la **Déclaration Sociale Nominative**
 - ⇒ De payer les **cotisations retraites**
 - ⇒ De tenir le **Registre Unique du Personnel**

Ce service est gratuit !

💡 Lors du renseignement des horaires, bien indiquer les **horaires mensuels** (151h40min) et non hebdomadaires



Le COSMOS

- ▶ Le COSMOS est le syndicat **représentant** exclusivement **l'ensemble des employeurs du sport**, qu'ils soient issus du secteur associatif, commercial ou du sport professionnel
- ▶ Objets :
 - ≡ Etude et défense des intérêts des employeurs du sport
 - ≡ Représentation des employeurs du sport dans les négociations avec les syndicats de salariés ainsi qu'auprès des institutions, administrations et collectivités territoriales
 - ≡ Accompagnement des employeurs en matière de droit social (droit du travail et droit de la protection sociale) et dans la mise en œuvre de la CCNS
 - ≡ Sécurisation juridique des employeurs du sport au regard de leurs droits et obligations
 - ≡ **Formations, hotline juridique et outils en ligne**

La FFF offre l'adhésion au syndicat à partir du lien suivant en choisissant « offre groupée » : <https://www.cosmos-sports.fr/adherer>

Retrouvez le formulaire de présentation : <https://media.fff.fr/uploads/documents/adhesion-cosmos-fff.pdf>

The logo for COSMOS features the word "COSMOS" in a bold, dark blue, sans-serif font. The letter "O" is replaced by a stylized globe icon with red, white, and blue segments and a small white star.

Tous les sports. Un seul univers.



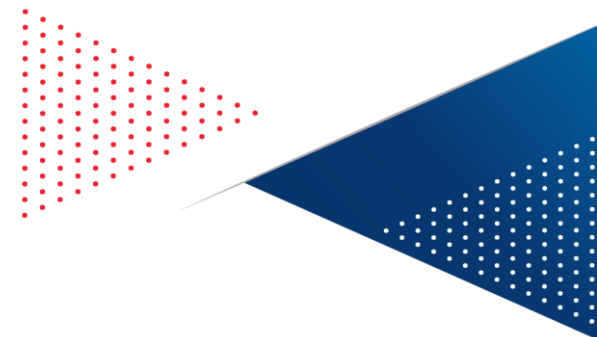
INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

4

Les aides et dispositifs financiers



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



4.1

La rémunération



Rémunération des apprentis

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Aides/Coûts complémentaires
Salaire brut	486,49€	774,77€	970€	1 830,12€	Coûts complémentaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Mutuelle : prise en charge maximale de l'apprenti de 50% ○ Hébergement et restauration : à voir avec la Ligue régionale
- Estimation charges sociales	2€	2€	15€	210€	Aides complémentaires potentielles <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide AFDAS : hébergement et restauration <ul style="list-style-type: none"> ○ FAFA Formation ○ Aides spécifiques de la région ○ Aide au permis et premiers équipements ○ Aides de l'Etat : CAF, Action Logement, ...
Estimation salaire net mensuel	484,49€	772,77€	955€	1 620,12€	
Estimation salaire net annuel	5 813,83€	9 273,29€	11 460€	19 441,44€	

Points de vigilance

- Les salaires minimums des apprentis sont calculés **en fonction du SMIC ou du SMC** : ceux-ci peuvent **évoluer à la hausse** au cours de la saison et donc **augmenter** le salaire à verser
- Une augmentation du SMC (apprentis de + de 21 ans) est prévue au 1^{er} janvier 2026
- En cas de **changement de tranche d'âge**, l'apprenti bénéficiera d'une **majoration de salaire** le mois suivant son jour d'anniversaire
- En cas **d'obtention préalable du BPJEPS en apprentissage**, l'apprenti BMF bénéficie d'une **majoration de 15 points de pourcentage** de sa rémunération minimale (sauf pour les + de 26 ans)



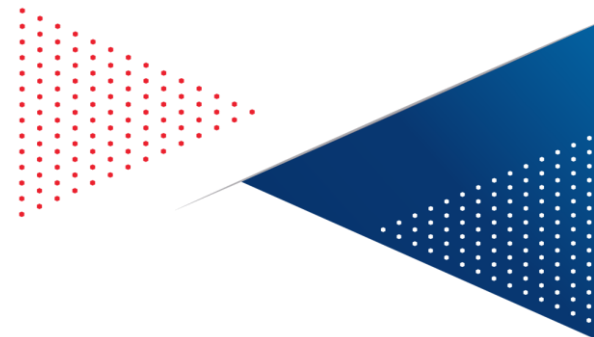
Coûts pour l'employeur

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Aides/Coûts complémentaires
Salaire brut + Estimations charges sociales (hors Alsace-Moselle)	486,49€ + 10€	774,77€ + 10€	970€ + 15€	1 830,12€ + 45€	Coûts complémentaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Mutuelle : prise en charge minimale de l'employeur de 50% ○ Hébergement et restauration : à voir avec la Ligue régionale ○ Médecine du travail : 100 €/an (estimation)
- Aide de l'Etat	416,6€	416,6€	416,6€	416,6€	Aides complémentaires potentielles <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide AFDAS : hébergement et restauration <ul style="list-style-type: none"> ○ FABA Formation ○ Aide maître d'apprentissage
Estimation Reste à charge mensuel	79,89€	368,17€	568,4€	1 458,52€	
Estimation Reste à charge annuel	958,68€	4 418,04€	6 820,8€	17 502,24€	

→ Les clubs sont invités à bien vérifier ces montants sur le bulletin de paie et à contacter le CFA en cas de grande différence

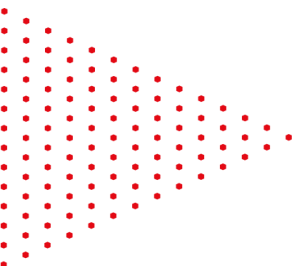


INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



4.2

Les aides aux clubs



L'aide à l'embauche : 416€ par mois par apprenti



CENTRE
DE FORMATION
DES MÉTIERS
DU FOOTBALL

Télétransmission du contrat sur l'AFDAS

aFDAS

Création
du compte
nécessaire



Club

Création du compte sur Syllaé et validation des informations bancaires
Edition des bulletins de paie et de la DSN

Accord de prise en charge du contrat si le club est à jour de ses contributions conventionnelles

SYLlaé

Versement de l'aide de 416€ chaque mois

⚠ Prévoir 3-4 mois de trésorerie en cas de retard dans le versement de l'aide

L'aide à la fonction de maître d'apprentissage

▸ Conditions

- ⇒ **100€** par salarié en contrat d'apprentissage pour **10 mois maximum**
- ⇒ Clubs de **moins de 11 salariés**
- ⇒ Le maître d'apprentissage doit être salarié ou Président de la structure
- ⇒ **Pas de rupture** de contrat dans les trois premiers mois

▸ Procédure

- ⇒ **Le CFA se charge** désormais de déposer le formulaire de demande **pour votre club** au moment de **l'enregistrement** du contrat
- ⇒ Transmettez à l'AFDAS **la facture** que vous enverra le CFA en fin de contrat



NEW

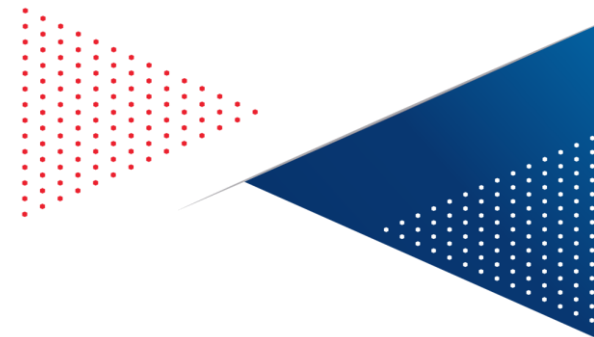
Le FAFA Formation



- ▶ Le **FAFA Formation** est une aide de la Fédération Française de Football permettant de prendre **partiellement** en charge les **frais annexes** (restauration, hébergement, transport) **des apprentis en formation**
- ▶ **Jusqu'à 35%** de prise en charge
- ▶ Obligation de **suivre le module de formation en ligne et de fournir l'attestation de suivi (validité : 3 ans)**
- ▶ **Dossier à déposer en ligne avant le 31 octobre 2025**
- ▶ Aide versée à la **fin de la saison** sur présentation des **justificatifs**



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



4.3

Les aides aux apprentis



Le premier équipement, l'aide au permis et les aides publiques

Aide au permis

- ⇒ **500€** pour financer son permis de conduire
- ⇒ Demande à effectuer **auprès du CFA**
- ⇒ Uniquement pour les **+ de 18 ans**

Premier équipement

- ⇒ Une **tenue Nike**
- ⇒ Un abonnement **Vestiaires**
- ⇒ Pack **Microsoft Office**

Aides publiques

- ⇒ Aides **au logement** : CAF, Action Logement, ...
- ⇒ **Prime d'activité** pour certains apprentis



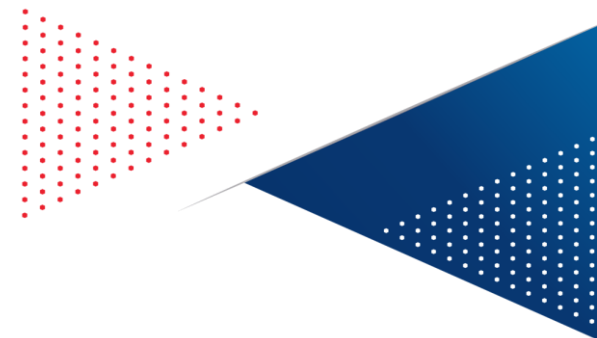
INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

5

Les droits et devoirs des apprentis

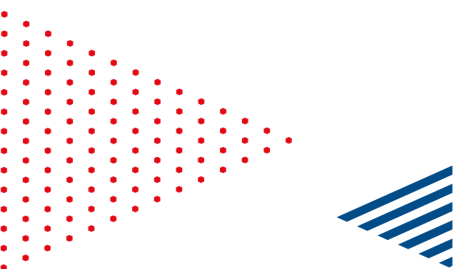


INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

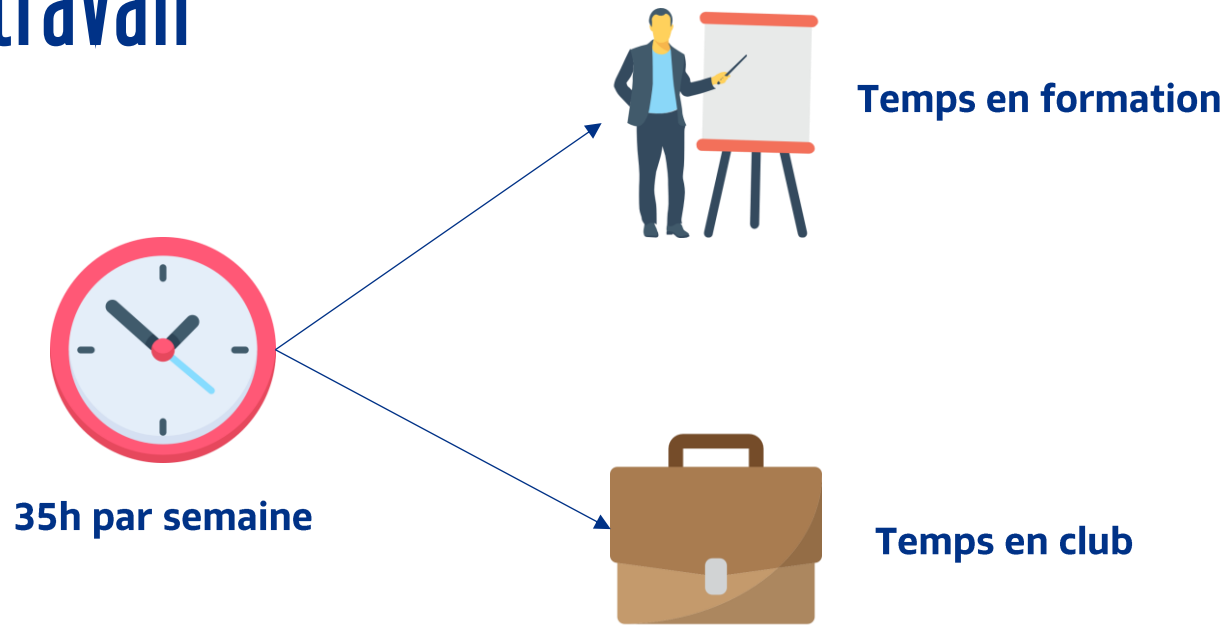


5.1

Les règles à respecter

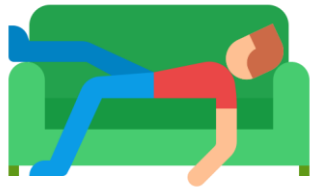


Le travail



- La formation en CFA est **incluse** dans le temps de travail : le club connaît le calendrier et doit s'y adapter
- Toute heure supplémentaire doit **être payée ou donner lieu à un repos compensatoire**
- **Pas plus** de 48h par semaine
- **Pas plus** de 44h par semaine en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le repos



**11h consécutives
minimales par jour**

**35h consécutives
minimales par semaine**

Définissez un **emploi du temps type** avec votre employeur pour bien organiser vos semaines en fonction de l'activité du club :



- Mieux vaut commencer plus tard le matin si vous avez une séance d'entraînement tard le soir
- Si vous travaillez le samedi, il faut bien être vigilant à disposer du nombre d'heures de repos suffisant
- Attention aux enchaînements semaine de travail / semaine de formation

Les absences

Justifiées

- **Événements familiaux**
 - Son mariage ou PACS
 - Décès d'un conjoint / parent / frère ou sœur
 - Naissance de son enfant
- **Congé maternité / paternité**
- **Jour de déménagement**
- **Arrêt maladie**
- **Grève des transports publics**
- **Convocation officielle**

Absences injustifiées

- Travail en club pendant les cours au CFA
- Congés payés pendant les cours au CFA
- Panne de réveil, mot d'excuse des parents, ...
- Démarches administratives, leçons de conduite, passage d'un fournisseur internet, ...



En cas d'absence justifiée, veuillez à prévenir **au plus tôt** votre employeur et votre Ligue en fournissant le justificatif !

Droit aux congés



- L'apprenti a le droit à **5 semaines de congés payés par an**
- L'employeur peut **décider de la période** à laquelle l'apprenti peut prendre ses congés dans une limite de **4 semaines consécutives**
- Pour la **préparation de ses examens**, l'apprenti a droit à un **congé supplémentaire de 5 jours** ouvrables dans le mois qui les précède



Définissez **au plus tôt** avec votre employeur la période des congés en fonction de l'activité de votre club et de votre planning de formation



Vous ne pouvez pas poser de jours de congés durant vos périodes de formation ou vos certifications



Jours fériés

- Si un apprenti travaille un jour férié, il bénéficie :
 - Soit d'une majoration de salaire de 50%
 - Soit une compensation en repos majorée de 50%
- Si un apprenti travaille le 1^{er} mai : il bénéficie obligatoirement d'une majoration de rémunération de 100%

Carte étudiante

- ▶ Le CFA des Métiers du Football vous enverra une **carte étudiante personnelle**
- ▶ La carte étudiante permet de bénéficier de **réductions tarifaires**
- ▶ En cas de rupture du contrat, la carte doit être **remise** à la Ligue

Carte d'étudiant
des métiers

Nom [Nom]

Prénom [Prénom] Né(e) le [Né(e) le]

Validité du [Début Cont.Au [Fin Contrat]

Signature du titulaire

Cette carte est strictement personnelle

MINISTÈRE EN CHARGE
DE L'APPRENTISSAGE
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

IFF
FFF

**Carte d'étudiant
des métiers**

CFA des Métiers du Football
87 Boulevard de Grenelle
75015 Paris
06 37 46 79 11
maformation.fff.fr

Baptiste FAROCHE
Directeur

Merci de retourner cette carte à l'adresse indiquée ci-dessus en cas de perte

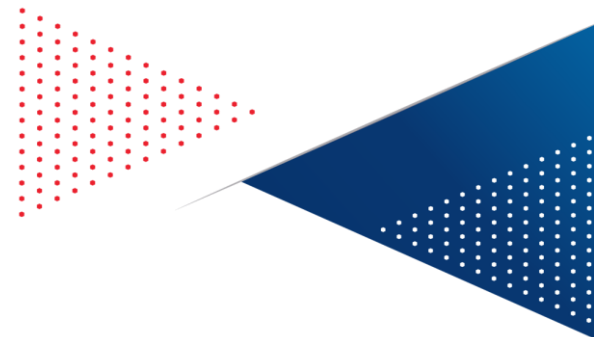
Carte professionnelle

- ▶ En France, pour encadrer la pratique sportive contre rémunération, il faut **obligatoirement posséder un diplôme reconnu par l'Etat et la Fédération**
- ▶ L'apprenti disposera d'une **attestation de stagiaire de la formation** lui permettant d'encadrer ses licenciés
- ▶ L'apprenti doit **obligatoirement** faire une **déclaration** afin d'obtenir **sa carte professionnelle** auprès du Ministère : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/>





INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



5.2

La fin du contrat d'apprentissage



La rupture de contrat

- ▶ **Période d'essai** de 45 premiers jours passés en club
- ▶ **Motifs** de rupture
 - ▶ D'un **commun** accord
 - ▶ A **l'initiative** de l'apprenti après saisine d'un **médiateur**
 - ▶ **Licenciement**
- ➔ **Prévenir** les référents pour **éviter** la rupture
- ➔ **Prévenir** le CFA en cas de rupture pour rédiger le **formulaire**
- ➔ Possibilité de **rester en formation** (6 mois) le temps de trouver un nouveau club

L'exclusion du CFA

- ▶ En cas de mauvais comportement lors de la formation (absences injustifiées, retards, travaux non-rendus) : **la Ligue peut sanctionner l'apprenti**
- ▶ Procédure
 - ▶ Convocation à un **entretien** par lettre recommandée
 - ▶ Prononcé de la **sanction** par lettre recommandée : rappel à l'ordre, avertissement, exclusion du CFA
- ▶ L'exclusion du CFA est bien souvent suivie par **le licenciement de l'apprenti par le club**

Les documents de fin de contrat remis par l'employeur

- ▶ Le solde de tout compte : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R58643>
- ▶ Le certificat de travail : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49377>
- ▶ L'attestation France Travail : <https://www.pole-emploi.fr/employeur/vos-declarations-et-cotisations/la-fin-de-vos-contrats-de-travail/lattestation-employeur-destinee.html>

Le certificat de travail et l'attestation Pôle Emploi n'ont pas besoin d'être remis en cas de poursuite du contrat de travail en apprentissage / en CDD / en CDI / en temps partiel



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

6

L'accueil de l'apprenti

Accueillir l'apprenti



APPRENTI

- Pièce d'identité
- Attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale
 - Copie du permis de conduire
- Autre document jugé utile



CLUB

- Fiche de poste
- Emploi du temps
- Copie de la DPAE
- Convention Collective Nationale du Sport
- Formulaire mutuelle
- Règlement intérieur du club



PRESENTATION

- Organigramme
- Contacts utiles
 - Installations
- Valeurs du club et règles à respecter
- Risques et mesures de protection

FICHE DE POSTE (EXEMPLE)

Agent de développement sportif qui aura pour missions de **concevoir**, **coordonner** et **piloter** les projets de développement au sein du club.
Il devra mener des actions aussi bien **sportives qu'administratives**.

MISSIONS PRINCIPALES

Missions administratives

- Participer à la gestion administrative du club
- Gérer les inscriptions, le suivi des licences et les cotisations
- Participer à l'élaboration et au suivi des dossiers de financement

Missions sportives

- Préparer et animer des séances pédagogiques pour le U8/U9 et U14/U15
 - Mettre en place des activités sportives
 - Assurer le relationnel pédagogique avec les parents

Missions de développement

- Augmenter le nombre de licenciés
- Développer de nouvelles sources de financement : partenariats, actions de promotion, ...
- Gestion administrative et financière des projets et évaluations

SAVOIRS-ETRE

Être dynamique, organisé et polyvalent

Avoir des capacités de communication

**Être capable de travailler en équipe,
bon sens du relationnel**

Faculté d'adaptation et prise d'initiative

EMPLOI DU TEMPS TYPE EN CLUB (EXEMPLE)



HORAIRE		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	8h30 – 10h00		Travail Personnel Commandes Formation	Missions sportives	Missions Développement		Missions Sportives Animation pédagogique	
	10h30 – 12h30							
12h30 – 14h00		DÉJEUNER						
APRÈS -MIDI	14h00 – 15h30	Missions Administratives	Missions Sportives Animation pédagogique	Missions sportives Animation pédagogique	Technique	Missions Administratives	Missions Sportives Animation pédagogique	
	15h30 – 17h30					Missions Sportives Animation pédagogique		
SO IR	18h – 21h			Optionnelle		Optionnelle		
35h		3h30	7h	7h	7h	3h30	7h	

Après l'apprentissage ... l'emploi ?

▸ Préparer une nouvelle certification

- FFF : CDSSA, Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) en apprentissage
- Autre formation : BPJEPS, licence STAPS, ...



▸ Rester dans le club en emploi

- Nouveau contrat de travail en CDD ou CDI ou temps partiel
- Pérennisation du poste via différents dispositifs : aides de l'Agence Nationale du Sport (ANS), FAFA Emploi, emploi partagé avec la commune, ...

→ En cas d'inactivité, l'apprenti pourra bénéficier de **l'allocation chômage**



- Le CFA vous présentera un **webinaire sur l'après contrat** et tous les dispositifs pouvant vous aider en **février 2026**
- **N'hésitez pas à contacter le service Emploi**
 - Votre référent Emploi :
 - Le service emploi emploi.ieff@fff.fr
 - Le site emploi : <https://maformation.fff.fr/3-emploi-et-insertion-professionnelle/index.html>



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

CONTACT

cfa.ieff@fff.fr

01 44 31 77 00